

Subdélégation de crédits

N° 662- | 5437 |

23 DEC. 1959

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SOUS-GESTIONNAIRE :

Service Ann. 2.7

Administration du Territoire
de l'U.
KIBUNGO

Distribution :
ex. blanc S/Gestionnaire ✓
ex. rouge : Gestionnaire.
ex. vert : Probudget.
ex. jaune : Ordonnateur-Trésorier.
ex. bleu : Plan Décennal.
ex. blanc : Résidence.
ex. blanc : Minute.

Il est porté à votre connaissance que les crédits à l'article budgétaire :

R.-U.	Budget	Exercice	Prévision	Article	Littera	Sous-littera	Gestion.	Indice du gestion.
9	1	9	9	0 7 2	0 1	0 0	0 0	0 1

8 / FIN / DZ
3.7.1960

Libellé : Matériel, mobiliers, véhicules et accessoires divers, frais de transport, frais d'assurance et salaires indus : 2 millions.

Qui s'élevaient à :

sont { majorés }
 { réduits }

de :



3 0 0 0 0 0

1 0 0 0 0 0

Vous êtes autorisé à engager et à liquider à concurrence de :

2 0 0 0 0 0

Destination, répartition du crédit subdélégué, etc...

Veuillez inscrire en regard de ce crédit le nombre de l'ann. 31/1 etc.

Visa du Service du Contrôle budgétaire
Comptable et des Caisses.

Usumbura, le 22 décembre 1959.

F. HESTERAN

[Signature]

Usumbura, le 21 décembre 1959.

Le Gestionnaire de crédits

S. BULINDI

[Signature]

Nazaire

23/12/60

Ces violettes bennoye permettent d'engager
encore pour 80.000 fr. (20.000 fr. rétiqunt
1^{er} sem et 60.000 fr. rétiqunt 2^{em} sem. 60)

Voici un B. de commande global pour 60.000 fr.

Voulez-vous nous faire :

- une fact à concurrence de 24.490 fr.
(régularisation trav. plins Hélicoptère)

- une fact à concurrence de 55.570 fr.

(pour bennoye proprement dit)

Merci

C.T

